

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BERRACHED Aghiles
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	003Z1144 <i>Berrached Aghiles</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	STATION AUTO CONTROLE - COMMENTRY Z.I. - La Brande 03600 - COMMENTRY
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S003Z024
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	05/08/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

Effectuer le traitement qualité de cet audit  
Aghilès LE 22/04/2025 5 NC

**DECISION : FAVORABLE**

**PROCHAIN AUDIT AVANT LE :**

**05/08/2027**

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BERRACHED Aghiles



## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FT-180-PN      Catégorie de véhicule : M1      Energie : ES  
Date de mise en circulation : 22/10/2020      N° PV : 25096384

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25095859	20/05/2025	RAS
25095894	23/05/2025	RAS
25095944	30/05/2025	RAS
25096028	11/06/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25096162	27/06/2025	RAS
25096227	09/07/2025	RAS
25096245	11/07/2025	RAS
25096308	23/07/2025	RAS
25096330	25/07/2025	RAS
25096355	30/07/2025	RAS



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
<b>Généralités</b>	<p>1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)</p> <p>➤ Document d'identification : Absence d'archivage du document en l'absence de certificat d'immatriculation.</p>	<b>NON CONFORMITÉ</b>
<b>CONTENU DES PROCES VERBAUX</b>	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b>	Non concerné.
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>	Non concerné.



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b> Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>  2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.2.1. Etat des vitrages : Mauvaise réalisation du contrôle des vitrages avant.	NON CONFORMITÉ
	2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.6.1. Système de désembuage : Mauvaise réalisation du contrôle du désembuage.	NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>  2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique  ➤ 7.1.5. Airbag : Mauvaise réalisation du contrôle de l'AIR BAG.	NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*